

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 861

présenté par
M. Aboud

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À défaut d'adopter l'un de mes amendements précédents, il convient de revenir aux règles habituelles concernant le nombre d'heures de délégation.